

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANSAC**

L'an deux mille vingt-six et le 29 janvier à 20h30, le Conseil de la commune de Mansac s'est réuni à la mairie sur la convocation et sous la présidence de Madame Isabelle DAVID, Maire.

11 PRESENTS : Mmes DAVID - PORTE – COUSTILLAS – PESTOURIE –SEREZAT- DALODIERE
Mrs CHEVALIER –BOST- LABROUSSE- MOUNEYRAC- LAJOUS

3 ABSENTS EXCUSES : GOUDOUR (pouvoir PORTE) - LIMOUZIN - BARRAS (pouvoir DAVID)

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine SEREZAT

DATE DE CONVOCATION : 23.01.2026

OBJET : DEMANDE DE DETR « ECOLES NUMERIQUES »

La Directrice de l'école fait part de la nécessité du remplacement d'un vidéo projecteur pour TBI ainsi que du besoin de renouvellement de l'équipement informatique. Il est suggéré l'acquisition d'un équipement mobile composé de tablettes numériques tactiles. Cet équipement comprendrait : une valise, 15 tablettes Samsung, 15 coques, une borne d'accès wifi.

| Coût du matériel informatique | Montant HT | Montant TTC | DETR |
|-------------------------------|------------|-------------|---|
| Vidéo- projecteur | 1 771.50 | 2 125.80 | 50% de la dépense HT 3 663.95€ |
| Valise de 15 tablettes | 5 556.40 | 6 667.68 | |
| Total | 7 327.90 | 8 793.48 | |

Mme La Présidente propose de solliciter une aide de l'Etat dans la cadre du programme « Ecoles numériques » de 50 % soit 3 663.95€HT pour l'acquisition d'un vidéo- projecteur d'un montant de 1 771.50€HT soit 2 125.80€ TTC et une valise de 15 tablettes d'un montant de 5 556.40€HT soit 6 667.68€TTC.

La dépense sera prévue au BP 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'Etat pour une demande de DETR de 50% soit 3 663.95€ pour l'acquisition d'un vidéo- projecteur d'un montant de 1 771.50€HT soit 2 125.80€ TTC et une valise de 15 tablettes d'un montant de 5 556.40€HT soit 6 667.68€TTC.
- D'autoriser Mme Isabelle DAVID, Maire, à signer tout document utile à cette procédure.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE COUR OASIS

Mme La Présidente rappelle le projet de renaturation de la cour de l'école à La Rivière. Les périodes de canicules récurrentes mettent en évidence le problème des aménagements passés des cours d'école où le bitume est dominant. Celui-ci conserve et réfléchit la chaleur et il ne

permet pas la perméabilisation des sols. Un travail de réflexion a été mené par le CAUE et le CPIE avec les enfants de l'école. Ils ont pu réfléchir à l'usage actuel de la cour de récréation : zone de jeux collectifs, points calmes, autres jeux individuels ou par petits groupes ... Ils ont ensuite pu définir le réaménagement souhaité pour répondre à leurs attentes, aux attentes environnementales et à la lutte contre la chaleur. Ces ateliers de réflexions ont abouti à l'élaboration de 2 maquettes, base de travail du bureau d'études.

L'étude a été confiée au Bureau d'études Dejante qui a estimé les travaux à 315 000€HT. Mme La Présidente propose de valider ce projet de renaturation de cour d'école appelé Cour Oasis et de solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du FEDER de 80%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une aide du FEDR de 80% pour la renaturation de la cour de l'école dont l'estimation s'élève à 315 000€HT
- D'autoriser Mme Isabelle DAVID, Maire, à signer tout document utile à cette procédure.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DEMANDE DETR ACQUISITION GRANGE

Mme La Présidente rappelle le contact pris avec Mr Jacques Mouneyrac pour l'acquisition de sa grange située place du 11 novembre au Bourg de Mansac. Des travaux importants étaient alors engagés notamment la construction du pont à La Rue et cela ne permettait pas d'envisager cet achat à ce moment-là. Ces travaux étant en cours d'achèvement, un nouveau contact a été pris avec ce propriétaire qui accepte de nous céder sa grange pour une somme de 50 000€. Les frais estimés d'actes notariés sont de 2 200€ environs.

La dépense globale serait de 52 200 euros frais de notaire compris.

La grange est située au 49 rue des Lilas, sur la parcelle cadastrée ZP 114, d'une contenance de 329m² dont 195m² bâti.

Cette grange située en cœur du bourg de Mansac aurait une vocation culturelle avec une salle de réunion, un espace d'exposition, de conférences et petits spectacles...

Mme La Présidente propose de demander une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 40% « Acquisition de patrimoine et acquisition foncière en vue de réaliser un équipement soit 24 000€.

Une aide pourrait être demandée au Conseil Départemental pour un montant de 40% pour la création de cette salle culturelle.

Le plan de financement serait le suivant :

| Financeurs | Aide demandée |
|-------------------|----------------------|
| DETR 40% | 20 880 |
| CD 40% | 20 880 |
| Commune 20% | 10 440 |
| TOTAL HT | 52 200 euros |

Mme La Présidence propose d'inscrire l'acquisition de cette grange au BP 2026 d'un montant de 50 000€ et 2 200 euros de frais de notaire environ et de solliciter des aides de l'Etat dans le cadre de la DETR de 40 % et du Département pour 40% si possible.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir la grange de Mr Jacques Mouneyrac pour un prix de 50 000€ hors frais d'actes évalués à 2 200€ pour la création d'une salle culturelle
- D'inscrire cette acquisition au BP 2026
- De solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR de 40% soit 20 880€
- De solliciter une aide du Département de 40% de 20 880€
- D'autoriser Mme Isabelle DAVID, Maire, à signer tout document utile à cette procédure.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DEMANDE DE DETR ET AIDE CD VOIRIE LA RUE

Mme La Présidente rappelle que la voirie de La Rue est dégradée et que les travaux prévus de réfection ont été repoussés compte tenu de la reconstruction du pont de La Rue, travaux qui allaient générer d'autres dégradations liées aux passages des engins de chantier.

Les travaux de reconstruction du pont (aidés financièrement par le programme SOS Pont) seront achevés fin février 2026. Il y a donc nécessité de remettre en état une partie de cette voie communale de La Rue.

Un devis a été demandé à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie.

Le montant est de 47 051.81€HT, soit 56462.17 €TTC

Mme La Présidente propose de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR de 45%, du Département pour l'aide à la voirie.

Le plan de financement serait le suivant :

| Financeurs | Montant |
|----------------|------------------|
| DETR 45% | 21 173.31 |
| CD 19 | 10 125.00 |
| Commune 33.48% | 15 753.50 |
| TOTAL | 47 051.81 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR de 45% soit 21 173.31€ pour la rénovation de voirie de La Rue
- De solliciter l'aide du Département pour un montant de 10 125€
- D'inscrire cette dépense au BP 2026
- D'autoriser Mme Isabelle DAVID, Mairie, à signer tout document utile à cette procédure

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents.

OBJET : AVENANT AMENAGEMENT DE BOURG LA RIVIERE TRANCHE 2

L'entreprise EUROVIA attributaire du marché d'aménagement d'espaces publics Rue Principale à La Rivière fait part de la nécessité de réaliser 2 branchements EP pour un montant de 1275€HT l'un soit 2550€ HT.

Mme la Présidente propose d'accepter l'avenant de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 2 550€HT soit 3060€TTC pour la pose de 2 branchements EP.

La dépense sera prévue au BP 2026 à l'article « Aménagement de bourg La Rivière tranche 2 » ajusté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider l'avenant de l'entreprise EUROVIA pour la pose de 2 branchements EP pour un montant de 2550€HT soit 3060€TTC
- D'autoriser Mme Isabelle DAVID, Mairie, à signer tout document utile à cette opération.

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents.

OBJET : EAUX PLUVIALES RUE DES HORTENSIAS

Un riverain alerte sur le ruissellement important des eaux de pluie dans sa propriété et son atelier à l'occasion de gros orages. Lors des aménagements de la rue des hortensias des trottoirs avaient été prévus sur cette voie. Ceux-ci ne sont pas présents devant la parcelle concernée d'où les eaux de pluie ne sont pas suffisamment canalisées et guidées vers le réseau d'eaux pluviales.

Un devis a été demandé à l'entreprise Pignot. Il s'élève à 3500€HT soit 4200€TTC.

Mme La Présidente propose de faire réaliser en urgence les travaux de mise en place de caniveau CC1 sur 5 ml avec regard grille 50x50 et regard dans le réseau Eaux Pluviales.

Cette dépense sera à inscrire au BP 2026 – Réseau Eaux Pluviales Rue des Hortensias – 4 200€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De faire réaliser en urgence les travaux sur le réseau pluviale rue des hortensias
- De confier ces travaux à l'entreprise Pignot pour un montant de 3500€HT soit 4200€TTC
- D'autoriser Mme Isabelle DAVID, Mairie, à signer tout document utile à cette opération

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DEMANDE AIDE EUROPEENNE FEDER PARCOURS SANTE ET ESPACE FITNESS

Mme La Présidente rappelle le projet de création d'un parcours de santé de 1 km autour des espaces sportifs à La Rivière. Sur ce parcours des agrès santé seraient positionnés tous les 200m, un espace fitness serait prévu, un parcours disc Golf, ainsi que d'autres équipements.

Le bureau d'études EP Ingénierie a réalisé une estimation de ce projet.

Il est évalué à 185 045.00€HT soit 237 597.78TTC dont les études de 7% soit 12 953€HT soit 15 543.60€TTC

Mme La Présidente propose de solliciter une aide européenne dans le cadre du FEDER de 80% pour ce projet sport et santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De validation la création d'un espace sport santé au niveau des infrastructures sportives à La Rivière
- De solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du FEDER pour un montant de 80%,
- D'autoriser Mme Isabelle DAVID, Maire, à signer tout document utile à cette procédure.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à vingt heures cinquante.

Le Maire
Isabelle DAVID

